

23 sept.  
2024

## Une semaine humide et agitée



**Cette semaine s'annonce agitée.** Le vent du Sud devrait se maintenir jusqu'à jeudi, amenant douceur et pluie sur notre région. Un air plus frais et plus sec viendra ensuite prendre la place à partir de vendredi et restera au moins jusqu'au début de la semaine prochaine.

## Récolte des derniers maïs



Les parcelles semées en juin et sur les secteurs tardifs seront à récolter d'ici la mi-octobre. **La maturité est maintenant lente à venir** (1 point de matière sèche tous les 3-4 jours).



Il est possible de **gagner 2 à 3 points de matière sèche en relevant la hauteur de coupe à 50 cm**. Cela augmente également la teneur en amidon de l'ensilage (+2 à 3 points d'amidon) mais diminue le rendement (-10%). Il vaut donc mieux réserver cette technique aux situations où les récoltes d'herbe ont été importantes cette année.



**N'hésitez pas à demander un avis à votre conseiller pour déterminer la date et les modalités de récolte.**

## Semis des méteils fourragers

Les premiers semis de méteils fourragers vont pouvoir se faire lorsque les conditions deviendront moins humides. Ils pourront remplacer les RGI dérobés dans les situations où ceux-ci n'ont pas pu être implantés.

**Quelques conseils concernant les méteils fourragers :**

- **Limiter la proportion de céréales dans les mélanges** si vous souhaitez récolter un fourrage de haute valeur alimentaire
- Parmi les céréales, **privilégiez le plus possible l'avoine**. Sa tardivité est plus favorable au développement des légumineuses et sa proportion de feuille est bien meilleure que celle des autres céréales (voir photo à droite),
- Préférer la vesce commune à la vesce velue

Bulletin rédigé par Adice Conseil Élevage avec le soutien financier des Crédits Agricoles Sud-Rhône-Alpes et Centre-Est



**Agir pour la réussite et le bien-être des éleveurs de nos territoires**



Comparaison entre le triticale (à gauche) et l'avoine (à droite) autour du 10 mai.

Le triticale épi 8 à 10 jours plus tôt et présente des feuilles plus petites.



**Propositions de mélange :**

- Objectif qualité pour alimenter des vaches laitières :  
avoine 50 kg + vesce commune 20 kg + pois fourrager 30 kg
- Objectif rendement pour alimenter des génisses ou des vaches allaitantes :  
céréale 100 kg + vesce commune 20 kg (ou pois fourrager 30 kg)



En cas de semis tardif de prairie temporaire ces 10 prochains jours, **il est fortement recommandé d'y associer une dose de méteil ou au moins d'avoine (40-50 kg)**. Cela permettra de protéger la prairie des mauvaises herbes et d'assurer une production correcte en première coupe au printemps prochain.

Semer une première fois le méteil à 2-3 cm de profondeur puis repasser pour semer la prairie en surface. Rouler ensuite.

## Épandage d'effluents à l'automne

Voici ci-dessous les dates limites pour épandre les lisiers et les fumiers à l'automne sur les différentes cultures situées en zone vulnérable nitrates :

Cultures	Lisier	Fumier
Céréale et prairie temporaire semée à l'automne	<b>30 septembre</b>	<b>15 novembre</b>
Colza et culture dérobée d'hiver (RGI et méteils)	<b>15 octobre</b>	<b>15 novembre</b>
Prairie permanente et prairie temporaire de plus de 6 mois	<b>15 novembre</b>	<b>15 décembre</b>

👉 Afin d'optimiser l'effet engrais des effluents et de limiter les pertes par lessivage, **il est préférable d'épandre le lisier sur les cultures qui pourront le valoriser dès cet automne** : idéalement les prairies permanentes et les prairies temporaires, mais aussi le RGI et le colza. **Réaliser l'apport le plus tôt possible dans l'automne pour qu'il soit bien assimilé par les plantes avant l'hiver.**

Le fumier est un peu moins sujet aux pertes, surtout s'il a déjà commencé à composter. L'apport est donc envisageable sur les céréales ou sur les jeunes prairies temporaires.

## Couverture des sols avant culture de printemps

**Hors zone vulnérable** : lors de la déclaration PAC, vous avez choisi une date de présence du couvert pendant une période de six semaines entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 30 novembre. Les repousses d'herbe ou de culture comptent comme un couvert.

**En zone vulnérable** : suite à une culture récoltée avant le 1<sup>er</sup> octobre, il faut planter un couvert avant le 15 octobre, le laisser en place au moins 8 semaines et ne pas le détruire avant 1<sup>er</sup> novembre. Pour le maïs-grain et le sorgho-grain récolté après le 1<sup>er</sup> octobre, le broyage et l'enfouissement des cannes doit être fait dans les 15 jours après récolte.

Pour les terres à plus de 37% d'argile, il n'y a pas d'obligation de couverture des sols (conserver une analyse de terre en justificatif).

## Pâturage d'automne

Les conditions humides qui prévalent depuis le début du mois de septembre permettent **une pousse correcte de l'herbe dans les pâtures**. On constate toutefois des différences marquées selon les types de parcelles : les repousses de prairies temporaires riches en trèfle présentent une bonne appétence et une bonne valeur alimentaire tandis qu'en prairie naturelle les résultats sont plus mitigés.

👉 Afin d'assurer l'ingestion et la densité énergétique de la ration, il vaut mieux **limiter le pâturage à une demi-ration au maximum en pâture uniquement en journée, voire seulement l'après-midi si l'herbe manque d'appétence**. Surveiller le taux d'urée du lait qui a tendance à monter en raison d'une herbe plutôt pauvre en énergie (peu de soleil). Corriger en énergie si besoin.



*Prairie temporaire riche en trèfle dans le Vercors le 23/09/2024*

*Une repousse de qualité à valoriser cet automne !*

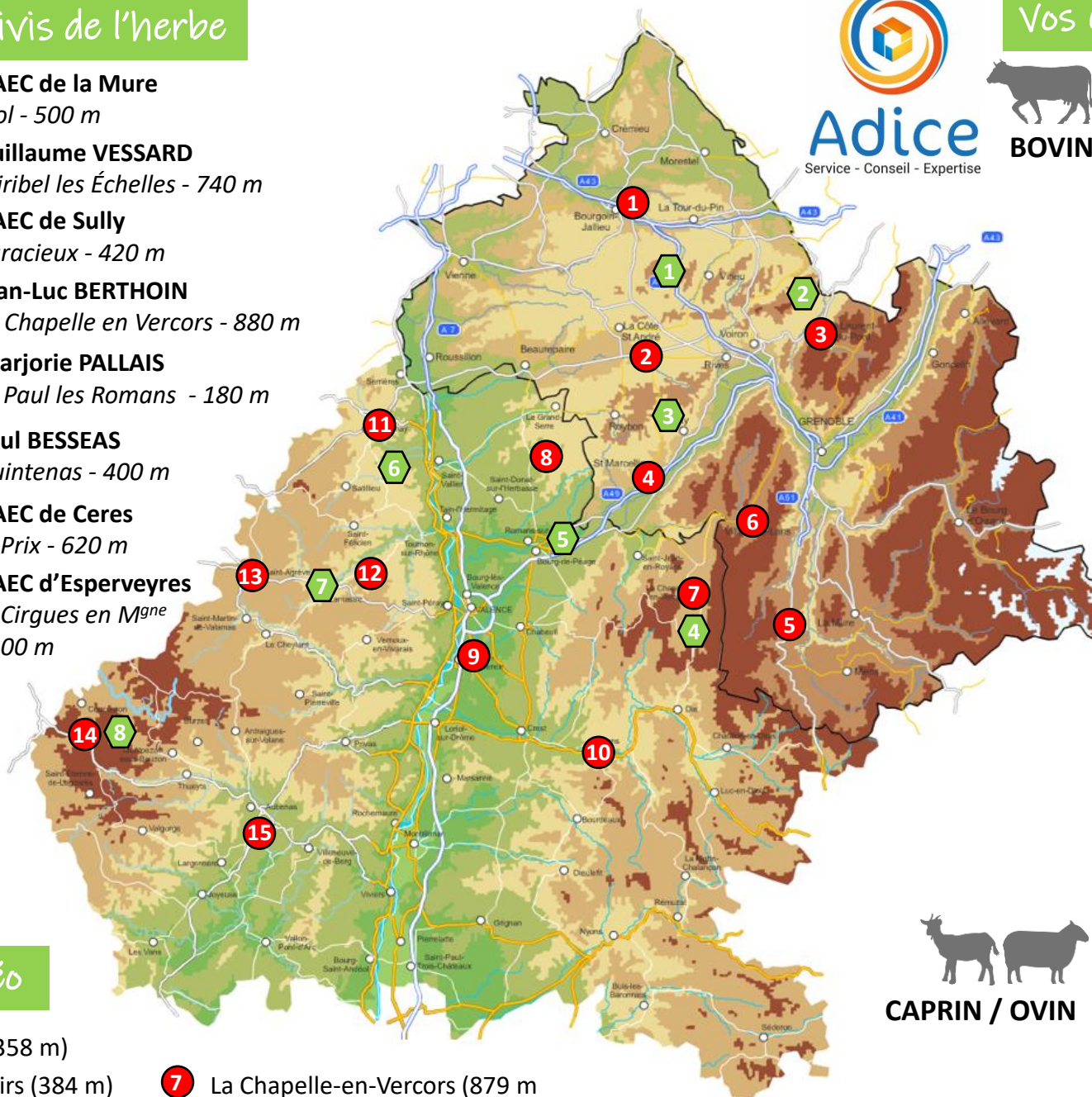
23 sept.  
2024



**Adice**  
Service - Conseil - Expertise

## Suivis de l'herbe

- 1 **GAEC de la Mure**  
Biol - 500 m
- 2 **Guillaume VESSARD**  
Miribel les Échelles - 740 m
- 3 **GAEC de Sully**  
Varacieux - 420 m
- 4 **Jean-Luc BERTHOIN**  
La Chapelle en Vercors - 880 m
- 5 **Marjorie PALLAIS**  
St Paul les Romans - 180 m
- 6 **Paul BESSEAS**  
Quintenas - 400 m
- 7 **GAEC de Ceres**  
St Prix - 620 m
- 8 **GAEC d'Esperveyres**  
St Cirgues en M<sup>gne</sup>  
1200 m



**Adice**  
Service - Conseil - Expertise



**BOVIN**

## Vos Conseillers d'élevage Adice

- Pierre GONIN - Nord Isère**  
06 30 63 23 40
- Patrick PELLEGRIN - St Marcellin**  
06 71 00 37 18
- Mathilde VIAL - Chartreuse / Valdaine**  
06 71 00 37 07
- Chloé GRILLOT - Terres Froides Ouest**  
06 71 00 36 98
- Clément DIVO - Terres Froides Est**  
06 71 00 37 10
- Marie-Lou LORENZATO - Vercors / Royans**  
06 25 41 19 58
- Yannick BLANC - Nord Drôme**  
06 25 41 19 70
- Odile SEIVE - Nord Ardèche**  
06 62 42 06 00
- Katleen PETIT - Vallée du Rhône**  
06 62 42 08 16
- Jérémy CRESPIY - Plateaux Ardéchois**  
06 26 36 41 28
- Philippe CHABANAS - Vernoux**  
06 62 42 06 93
- Gabrielle BAUDIER - Sud Isère**  
06 71 00 37 15



**CAPRIN / OVIN**

- Benoit DESANLIS - Isère**  
06 30 63 23 19
- Aude PASQUET - Nord Drôme / Vercors**  
06 76 91 90 99
- Mathilde CHAZALET - Sud Drôme**  
06 25 41 19 74
- Priscilia CROUZET - Nord Ardèche**  
06 62 42 06 44
- Lucas CLAUZIER - Sud Ardèche**  
06 62 42 08 99

## Stations météo

- |                                |                                     |
|--------------------------------|-------------------------------------|
| 1 Bourgoin-Jallieu (358 m)     | 7 La Chapelle-en-Vercors (879 m)    |
| 2 St-Étienne-St-Geoirs (384 m) | 8 St-Christophe et le Laris (400 m) |
| 3 St-Laurent-du-Pont (410 m)   | 9 Étoile-sur-Rhône (145 m)          |
| 4 Chatte (272 m)               | 10 St-Sauveur-en-Diois (338 m)      |
| 5 Roissard (746 m)             | 11 Annonay (336 m)                  |
| 6 Villard-de-Lans (1027 m)     | 12 Colombier-le-Jeune (566 m)       |
|                                | 13 St-Agrève (1014 m)               |
|                                | 14 Issanlas (1264 m)                |
|                                | 15 Aubenas-Lanas (265 m)            |